

Informations sur la sécurité

Les [dispositifs de signalisation](#) doivent indiquer aux utilisateurs qu'ils ne doivent pas traverser à pied les voies de circulation et qu'il n'est pas permis de rouler en marche arrière. Les marques sur le sol doivent montrer clairement les zones réservées aux piétons et celles qui ne le sont pas.

Dispositions générales: Conformément aux directives de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail ([CFST](#)), la commune doit mandater un chargé de sécurité et un spécialiste de la prévention des accidents.

Brochure de la Suva sur l'élimination des déchets au niveau communal: http://kommunale-infrastruktur.ch/cmsfiles/suva_f.pdf

Pour les **solutions de branche** destinées aux pouvoirs publics, voir le site de l'Association suisse pour la sécurité au travail et la protection de la santé: www.arbeitssicherheitschweiz.ch

Pour les questions de sécurité relatives aux **escaliers, aux balustrades ou aux portes** (etc.), on peut se référer à la liste de contrôle de la ou s'adresser au [Bureau de prévention des accidents](#) (bpa).

Le **ramassage du papier** ne devrait plus être organisé avec des associations ou des écoles, car les risques encourus sont trop importants (cf. [fiche sur la collecte du papier du bpa](#), en allemand). Cette opération doit – pour des questions de sécurité – être réservée aux professionnels, bien que la participation des enfants et adolescents aux opérations d'élimination des déchets soit un moyen judicieux de les sensibiliser au respect de l'environnement. Pour ce faire, d'autres activités appropriées peuvent être proposées, notamment les opérations de nettoyage ou autres actions analogues (voir p. ex. le « [Coup de balai](#) » ou la journée « [Chasse au trésor](#) »).

Incendies: de la chaleur se dégage des endroits où sont entreposées provisoirement des ordures ménagères mélangées, ce qui peut parfois provoquer des incendies. Ainsi, la déchèterie ou l'abri (toiture) devraient être construits de telle manière que les parties du bâtiment concerné ne s'effondrent pas tous en même temps. Selon les expériences faites, en cas d'incendie, les constructions en bois laissent plus de temps pour mettre personnes, véhicules et conteneurs à l'abri.

Hygiène: la déchèterie doit être munie de dispositifs pour se laver les mains et se rincer les yeux (bains pour les yeux).